

*Date de dépôt : 22 septembre 2009*

## **Rapport**

**de la Commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la gestion du Fonds d'équipement communal pour l'exercice 2007**

### **Rapport de Roberto Broggin**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des affaires communales, régionales et internationales s'est réunie le 1<sup>er</sup> septembre 2009 sous la présidence de M. Cerutti. Assistaient à la séance MM. Fabien Mangilli, Secrétariat général du Grand Conseil, Alain Pirat, Service des affaires extérieures, et Guillaume Zuber, Surveillance des communes. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que nous remercions vivement.

### **Présentation**

Le président accueille M. Savigny, président du Fonds d'équipement communal (FEC).

M. Savigny prend la parole et déclare ne pas avoir de commentaire particulier supplémentaire à ce qui est inscrit dans le rapport. Il rappelle qu'il s'agit d'un rapport d'activités pour l'année 2007.

Une commissaire socialiste déclare que 2007 était une année particulière puisqu'il y a eu l'affaire du stade de Genève. Elle revient ensuite sur le remplacement du FEC par le Fonds intercommunal, dans le cadre de la loi 10412 sur la péréquation intercommunale. Elle demande ce qui se passera à cet égard.

M. Savigny répond que le Fonds intercommunal va se substituer au FEC dès le début 2010 et poursuivra les activités de ce dernier. Il mentionne, par contre, que la loi particulière qui attribuait 17 millions au canton va disparaître.

La même commissaire socialiste remarque que toutes les attributions qui n'étaient pas orthodoxes vont donc disparaître et être régulées.

M. Savigny répond que la loi sur le renforcement de la péréquation va intervenir en 2010. Il ajoute que ces attributions seront dès lors cadrées plus facilement grâce à ce nouvel outil.

Un commissaire démocrate-chrétien intervient et déclare que la gestion du fonds est rigoureuse. Il se demande ensuite si l'intercommunalité sera plus pointue avec le nouveau fonds. Il se demande par ailleurs si de nouveaux projets de garderie ont été présentés au fonds.

M. Savigny répond que les subventions aux crèches devraient disparaître puisque la loi prévoit un instrument spécifique à cet égard. Il rappelle que, outre les 5000 F par nouvelle place, le FEC a repris en 2008 et en 2009 les subventions cantonales.

Une commissaire mentionne que c'est l'Association des communes genevoise (ACG) qui avait donné des explications sur l'aide apportée par le FEC au Grand Théâtre. Elle ajoute qu'il ne s'agissait pas d'une mauvaise gestion mais d'un assouplissement des règles. Elle demande ensuite si une commune peut solliciter en parallèle le FEC et le Fonds intercommunal pour les crèches, par exemple.

M. Savigny répond que le Fonds intercommunal n'interviendra en principe plus pour les crèches à partir de 2010, dans la mesure où la loi sur la péréquation prévoit un mécanisme spécifique pour ce domaine. Il ajoute que le Fonds intercommunal soutiendra tout projet de nature intercommunale.

Un commissaire radical demande s'il y a eu d'autres demandes de communes en 2007 pour créer des places de crèche.

M. Savigny répond qu'il y a sans doute eu d'autres communes que Meyrin et la Ville de Genève.

Le même commissaire remarque que Meyrin fait beaucoup de bénéfices et il rappelle que ce n'est pas le cas de toutes les communes.

M. Savigny répond que les 5000 F par place sont attribuées forfaitairement, indépendamment des capacités financières.

M. Zuber ajoute qu'il s'agit en outre d'une participation extraordinaire.

M. Savigny précise que le terme « extraordinaire » s'applique à toute décision d'attribution statutaire.

Un commissaire remarque ensuite que le budget 2008 est évoqué dans le rapport avec une somme de 6 millions pour le sport. Il demande à quoi est attribué cet argent.

M. Savigny répond que cette somme a été répartie entre le centre sportif de la Vigne blanche, la patinoire des Vernets et le centre sportif de Rouelbeau. Il signale que plusieurs décisions ont été prises à cet égard en 2007. Ces décisions apparaissent dans les comptes 2007.

Un commissaire libéral demande si le Grand Conseil aura toujours des rapports d'activités après 2010. Il se demande par ailleurs pourquoi deux ans de délai sont nécessaires pour obtenir ces rapports.

M. Savigny répond que ce rapport a été approuvé en mai 2008. Il pense par ailleurs que le processus restera le même et que les rapports continueront à être envoyés au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.

Une commissaire socialiste se demande si ce fonds peut être déficitaire. Elle se demande en l'occurrence si ce fonds peut répondre à toutes les demandes qui lui parviennent.

M. Savigny déclare que les résultats pour 2008 et 2009 seront négatifs, puisque le fonds a repris un certain nombre de subventions cantonales à sa charge. Il précise que ces montants réduisent la fortune du fonds. Il termine en mentionnant que le fonds n'a pas le droit d'être en découvert.

La même commissaire demande si des projets ont été refusés.

M. Savigny répond que la seule demande qui a été reportée provenait de la Ville pour le Musée d'ethnographie en raison de l'importance de l'aide sollicitée. Il ajoute ne pas avoir connaissance d'un refus motivé par autre chose qu'un manque d'objectivité ou d'intercommunalité.

Le président remercie alors M. Savigny qui se retire. Il ouvre ensuite le débat.

## **Discussion**

Une commissaire socialiste déclare que son groupe regrette que le Conseil d'Etat se soit servi de ce fonds pour le stade de Genève au détriment des infrastructures communales. Elle mentionne par ailleurs saluer la bonne gestion de ce fonds.

Une commissaire libérale rappelle en l'occurrence que les communes ont donné leur accord pour l'octroi de cette aide au stade.

Un commissaire démocrate-chrétien ajoute que les responsables de cette affaire étaient M. Hédiger, conseiller administratif de la Ville de Genève, et

M. Chobat, président de l'ACG. Il ajoute que ce n'est donc pas l'Entente qui était responsable de la catastrophe du stade.

Un commissaire des Verts ajoute que son groupe avait mis en garde les autres partis sur le montage financier aléatoire de ce projet de stade.

Un commissaire UDC mentionne alors que de multiples raisons expliquent pourquoi le Conseil d'Etat a dû prendre la décision de puiser dans le fonds pour sauver le stade.

Le président met au vote la proposition de prendre acte du RD 765 :

En faveur, et à l'unanimité, la commission prend acte par 13 oui (2 S, 2 Ve, 2 R, 2 PDC, 3 L, 1 UDC, 1 MCG).

La commission préavise un traitement de cet objet en catégorie III (extraits).